Avenant à la convention de stage

Confidentialité

Pendant toute la durée du stage, ainsi qu’à la fin de celui-ci, le stagiaire s’engage à respecter le secret

professionnel le plus strict.

Le stagiaire s’engage à considérer comme strictement confidentielles et à tenir secrètes vis-à-vis des

tiers toutes les informations que l’Entreprise pourra lui communiquer, ou dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre du stage, sauf autorisation préalable et écrite de l’Entreprise. En cas d’autorisation, l’Entreprise désignera le ou les bénéficiaires des informations ainsi que leur contenu. Le Stagiaire s’engage à utiliser ces informations exclusivement pour les besoins du stage.

Les obligations définies dans le présent article, ainsi que dans tout avenant à la présente convention

s’y référant, resteront en vigueur pendant la durée de la présente convention, ainsi qu’après sa résiliation ou son expiration sans limite de durée.

Aux termes de la présente convention, ou en cas de résiliation de celle-ci, le Stagiaire s’engage à

restituer à l’Entreprise l’intégralité des documents et informations auxquels il aura eu accès durant le stage, sauf à obtenir l’autorisation écrite préalable de l’Entreprise de conserver tel document ou information.

L’Etudiant s’engage à ne pas faire de copie illicite de logiciels, ainsi qu’à ne pas implanter dans les

systèmes internes de l’Entreprise des logiciels de provenance extérieure

Propriété intellectuelle

Dans le cadre de son stage, l’Entreprise assure au stagiaire une formation professionnelle de qualité, lui permettant d’acquérir des connaissances complémentaires aux enseignements qui lui sont prodigués. A cet effet, l’Entreprise met à la disposition du Stagiaire certaines de ses ressources internes et lui transmet une partie de son savoir-faire relatif au développement de jeux vidéo

Il est de convention expresse que le Stagiaire cède de façon totale et définitive, à titre gratuit, à

l’Entreprise au fur et à mesure du déroulement de son stage, la titularisé de l’ensemble des droits de propriété intellectuelle sur notamment l’ensemble des créations, analyses, inventions brevetables ou non, et travaux de quelque nature qu’ils soient qui sont réalisés pour le compte de l’Entreprise, sous sa direction et son contrôle, à des fins commerciales ou non, à titre gratuit ou onéreux, et pour tout usage.

L’Entreprise en a la libre disposition, y compris à l’égard de ses partenaires contractuels.

L’Entreprise aura la faculté de céder librement à tout tiers de son choix les droits et obligations résultant de la présente cession.

L’Entreprise, et, le cas échéant, ses partenaires contractuels potentiels, disposeront seuls du droit de déposer les titres de propriété industrielle correspondants aux travaux du Stagiaire. Le Stagiaire s’engage à prêter son entier concours aux procédures de protection de ses travaux, et notamment au dépôt éventuel d’une demande de brevet, à son maintien en vigueur et à sa défense, tant en France qu’à l’étranger.

Cette cession de droits est consentie pour le monde entier en toute langue et pour la durée maximum légale de la protection des droits de propriété intellectuelle, tels que définis par la législation française et les conventions internationales, y compris éventuellement les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée. En conséquence, la fn du stage, objet de la présente convention, quelle qu’en soit la cause ou l’auteur, n’affectera en aucune façon l’étendue ou la durée des droits cédés par les présentes.

Le stagiaire accepte qu’aucun autre écrit ne soit nécessaire pour prévoir et organiser la cession des droits de propriété intellectuelle sur notamment les créations, les analyses, les inventions brevetables ou non, ou les travaux qu’il aurait réalisés pour le compte de l’Entreprise dans le cadre de son stage, notamment

Le Stagiaire est informé que l’ensemble des conditions stipulées au présent article sont des conditions essentielles à la conclusion de la présente convention de stage sans lesquelles l’Entreprise n’aurait jamais permis au Stagiaire d’effectuer un stage.

En outre, le stagiaire s’engage à fournir son éventuel rapport de stage à l’Entreprise pour accord, ainsi que toute thèse, publication, ou tout autre support de quelque forme que ce soit destiné à être divulgué à tout tiers sans limite de durée.

Signature :

|  |  |
| --- | --- |
| L'Entreprise | Le Stagiaire |

.